

ne s'est pas prononcé. Il a dit que ça viendra peut-être avec le temps.

Le discours du trône qualifiait le chômage de saisonnier et régional. Un mot ou deux à propos des provinces des Prairies, où j'habite. Comme les honorables députés le savent, les provinces des Prairies ne sont pas aussi industrialisées que l'Est. C'est un de nos principaux problèmes. Reconnaissons immédiatement qu'une partie de l'industrie de ma propre province de Saskatchewan est saisonnière, pour ce qui est des employés mis à pied après avoir travaillé à des travaux de construction. Je signale cependant que, règle générale, l'hiver qui vient de se terminer a été l'un des plus favorables que nous ayons eus depuis longtemps en Saskatchewan et que le nombre des ouvriers de la construction qui ont effectivement été mis à pied n'a pas été très élevé.

L'absence de travaux de construction n'explique pas entièrement le chômage ni son augmentation. De fait, dans ma propre ville, nous avons résolu dans une certaine mesure le problème. On est à y aménager deux gros immeubles, celui de la Banque Impériale du Canada ainsi que la centrale du réseau téléphonique administré par la province,—s'il m'est permis de faire mention de ce réseau en cette auguste enceinte. J'ai ici des photos de ces bâtiments, parues dans les journaux locaux. On y voit le chantier installé sous le bois et la toile. Grâce à cette protection, la construction peut se poursuivre normalement.

C'est dire que le chômage n'existe pas que dans l'industrie du bâtiment. J'ai même ici des chiffres qui indiquent le nombre des ouvriers du bâtiment qui ont été mis en chômage. Ces chiffres sont remarquablement peu élevés. En voici quelques-uns pour la Saskatchewan. Le 13 février le nombre de personnes inscrites en tant que candidates au travail était de 21,290. Des chiffres un peu moins récents, ceux de janvier dernier, montrent qu'à ce jour, à Regina, 5,025 personnes étaient inscrites à ces listes en 1955 comparativement à 3,297 à pareille date en 1954. Voilà une forte augmentation. Les chiffres correspondants pour Saskatoon sont 4,388 le 1^{er} janvier 1955 et 3,532 le 1^{er} janvier 1954. On constatera toutefois que le 13 février, soit six semaines plus tard, le nombre de personnes inscrites à Saskatoon s'était élevé à 4,830, dont 664 seulement se disaient ouvriers du bâtiment, ou pouvaient leur être assimilés.

La situation était chez moi suffisamment grave pour que les dirigeants des deux grands syndicats, le Congrès canadien du travail et le Congrès canadien des métiers et du travail se soient rencontrés afin de rechercher une solution.

En plus des congédiements dans l'industrie du bâtiment, il y a aussi les congédiements

d'ouvriers des chemins de fer Nationaux. En somme, quand on lit l'histoire que nous présente le bilan de cette société, dont j'ai parlé il y a un moment, on se rend compte pourquoi des ouvriers des chemins de fer Nationaux ont été congédiés.

Il y a aussi une autre industrie locale. Nos industries, il va sans dire, sont peu nombreuses. Toutefois, il s'agit ici de l'industrie de la préparation de la viande. Dans son rapport, l'*Intercontinental Packers* révèle le congédiement d'environ 30 p. 100 de tout son effectif ouvrier. On rapporte que le propriétaire de cette société a exprimé l'espoir qu'il ne serait pas nécessaire de fermer complètement son usine, mais il estime que les congédiements peuvent atteindre 50 p. 100 du personnel si la situation ne s'améliore pas. En fait, le personnel de cette société ne compte que 400 ouvriers cette année alors que la moyenne ordinaire est de 700. Il faut donc conclure que le pourcentage des ouvriers congédiés se rapporte au plus petit de ces nombres, aux 400 employés actuels, ce qui ne représente pas beaucoup plus que la moitié du personnel ordinaire de cette usine. Le propriétaire a prévenu les ouvriers que, si la situation ne s'améliore pas dans une période de temps raisonnable, ils pourraient prévoir l'abolition de leur emploi à l'usine.

Les remèdes ne peuvent tout simplement pas être de nature provisoire. Il faut des solutions d'effet immédiat et des solutions d'effet lointain. Il faut avant tout entreprendre immédiatement un programme de travaux publics. Le Gouvernement a manqué une belle occasion quand il a refusé de faire construire le barrage de la rivière Saskatchewan-Sud, entreprise qui aurait certes contribué à remédier au chômage là-bas. Je puis mentionner aussi l'entreprise à lointaine échéance qu'a esquissée le député de Winnipeg-Nord-Centre et à laquelle je ne m'arrête pas, vu qu'elle figure maintenant au hansard.

A propos du barrage de la rivière Saskatchewan-Sud, je dois dire que j'ai entendu quelque chose de nouveau ce soir, quand on a parlé de "fuite" relativement à des entreprises de ce genre. Je me demande si le mot "fuite" est bien celui qui convient en pareil cas. Je ne parle pas seulement de barrages, mais d'entreprises en général. On peut se demander quel avantage en retire effectivement la Saskatchewan quand les gouvernements provincial ou fédéral y entreprennent des travaux. Des données intéressantes indiquent que trente pour cent seulement du total des dépenses profiteront directement à une province de ce genre. Nos progrès technologiques sont tels que l'argent sert à l'achat de machines. Quant à nous, qui ne fabriquons pas de machines, où va l'argent? Il vient ici dans cette province industrialisée